



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Marie Perret
Présidente de l'APPEP
147 rue de Bercy, 75012 Paris
06 63 41 69 28
marie.perret2@gmail.com

À Madame Amélie Oudé-Castéra,
Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports,
des Jeux olympiques et paralympiques

Paris, le 14 janvier 2024

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur différentes questions qui préoccupent légitimement les professeurs de philosophie et appellent de votre part des réponses rapides.

Quatre questions, en particulier, présentent un caractère d'urgence.

La première concerne le calendrier retenu pour la session 2024 du baccalauréat. Celui-ci a suscité consternation et colère. Il contraindra en effet les professeurs de philosophie à accomplir les multiples missions de correction qui leur seront confiées dans un délai extrêmement restreint. La charge de travail qui leur incombera sera épuisante. Pour que la qualité de la correction ne soit pas compromise, l'Appep réitère sa demande que l'épreuve de philosophie ait lieu dix jours avant les épreuves de spécialité.

La deuxième porte sur le coefficient affecté à l'épreuve de philosophie dans la voie générale comme dans la voie technologique. Ce coefficient dérisoire ne récompense pas à sa juste valeur le travail patient et exigeant que les élèves accomplissent en philosophie, quand il ne conduit pas certains à négliger cette discipline pourtant essentielle à leur formation intellectuelle. Pour assurer le poids qui convient à cette épreuve hautement significative d'un examen de fin d'études secondaires et de premier grade de l'enseignement supérieur, il est impératif de revaloriser le coefficient qui lui est affecté.

La troisième concerne le grand oral. Aucune heure n'est prévue dans les emplois du temps pour la préparation de l'épreuve. L'année de terminale, en outre, ne permet pas aux élèves de s'y consacrer sérieusement. Ils doivent en effet se préparer aux épreuves écrites du mois de juin tout en étant accaparés par la constitution de leur dossier Parcoursup. Pour rééquilibrer les deux années du cycle terminal, l'Appep demande que l'épreuve de grand oral soit déplacée en fin de Première. Cette épreuve deviendrait ainsi une épreuve terminale semblable à l'épreuve anticipée de français.

La quatrième question se rapporte aux conditions dans lesquelles se déroulera cette année le Capes externe de philosophie. L'éviction arbitraire de la présidente du jury, qui a suscité un vif émoi dans la profession, les rend particulièrement incertaines.

Ces questions, qui appellent des décisions rapides, s'entendent sur le fond d'une très sérieuse et très préoccupante dégradation des conditions de travail des professeurs de philosophie. À de multiples reprises, l'Appep a alerté le ministère sur l'état d'épuisement dans lequel la réforme du lycée les a plongés. Les contributions qu'ils adressent à l'Appep à l'occasion de l'enquête qu'elle leur soumet chaque année en témoignent de façon alarmante. Entre la charge de correction, la multiplication des classes dont ils ont la responsabilité et celle des tâches administratives auxquelles ils sont astreints, les professeurs de philosophie n'ont plus le temps de lire pour préparer leurs cours avec l'exigence souhaitable, ni même de participer à des formations. Nos collègues sont de plus en plus nombreux à nous dire leur découragement et leur désarroi. Ils constatent à quel point l'enseignement de la philosophie, marqueur historique du système éducatif français, a été fragilisé.

Pour évoquer ces différents sujets qui nous préoccupent vivement, je me permets de solliciter en urgence une audience auprès de vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marie Perret
Présidente de l'Appep

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Perret', with a long horizontal stroke extending to the right.